

Lahcène SERIAK

# CHANGER LA JUSTICE

Les Bureaucraties Infâmes,  
Les Procédures Abusives, Les  
Ordonnances Et Les Lois Scélérates.

1083 D

AGS CORPUS & BIBLIOGRAPHIE

## Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	7
<b>Livre premier-</b> principes généraux et historiques de l'organisation judiciaire algérienne .....	11
<b>Livre deuxième-</b> la justice algérienne a besoin de se refonder et de changer rapidement .....	31
<b>Livre troisième-</b> mesures nécessaires et préalables à la réforme permanente de la Justice algérienne .....	41
<b>1-</b> Pour l'instauration d'une véritable Justice et des véritables droits de l'homme au sein d'un grand ministère adéquat, fonctionnel et directement proportionnel aux besoins de l'ordre et de la justice de notre pays. Un grand ministère spécialement organisé pour la réussite du vaste programme des réformes .....	41
<b>2-</b> Pour la structuration des niveaux juridictionnels, le rapprochement de la Justice de Justiciable et la prévention para-judiciaire ...	42
<b>3-</b> Pour une justice plus proche, plus rapide, plus accessible auprès de l'ensemble des juridictions et notamment sur certains aspects revêtant importance et urgence .....	44

4-Pour l'instauration du délai de la « Justice rendue » (devis judiciaire) et l'intrauduction des calendriers judiciaires auprès des juridictions en attendant des règles immuables de célérité judiciaire .....	48
5-Pour en finir avec l'abus de la détention provisoire le juge doit assumer sa responsabilité professionnelle .....	49
6-Pour la prise en compte du plaider-coupable, du plaider-pardon, de la comparution immédiate et le rôle de médiation du procureur de la République ou du juge ainsi que celui du juge des mises en l'état des instances pénales ...	51
7-Pour la défense des droits de l'homme et la démocratisation de l'aide judiciaire. De vrais avocats pour les pauvres.....	53
8-Pour une sanction du crime d'argent par l'argent et une mise à jour du droit pénal économique.....	55
9-Pour une justice plus indépendante ; juge et ministère public; chacun sa case.....	56
10-Pour que la difamation soit plus lourdement sanctionnée et la liberté d'expression protégée..	57
11-Pour que le justiciable soit traité comme un citoyen .....	58

<b>12-Pour la réforme pénitentiaire et la création de sas de réinsertion.....</b>	<b>59</b>
<b>13-Pour une osmose et intégration de la Justice dans l'environnement sociologique.....</b>	<b>61</b>
<b>14-Pour une amélioration de la situation des magistrats par des actions pragmatiques .....</b>	<b>63</b>
<b>15-Pour l'amélioration de la justice par des actions en amont en direction des autres secteurs .....</b>	<b>67</b>
<b>16-Pour une action permanente de perfectionnement et de formation des magistrats, des personnels et des professions judiciaires .....</b>	<b>73</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>87</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>93</b>

Monsieur Lahcène SERIAK est né le 20 Août 1949 à  
AKFADOU, BEJAIA

Titulaire du diplôme de l'ENA et d'un diplôme d'études  
supérieures spécialisées en relation de travail  
et en organisation.

Docteur en Droit social de l'université de Toulouse -France-

Il a occupé d'importantes fonctions au sein de diverses  
institutions de l'Etat, notamment dans les départements de  
la Justice et de l'Intérieur, parallèlement à ses activités de  
recherches et d'enseignement.

---

Depuis un certain nombre d'années, la justice algérienne fait l'objet de débats passionnés, bien plus que dans les périodes précédentes. En tant qu'institution, elle a connu de grandes difficultés d'adaptation à une société en mutation et a subi, de plein fouet, une forte contestation. Les citoyens-justiciables, la presse, les magistrats eux-mêmes se sont exprimés avec de plus en plus de liberté, tandis que les sondages et les enquêtes se multipliaient. Ses problèmes ont atteint la dimension d'une crise. Ils étaient jusqu'alors relativement inconnus dans l'opinion publique qui n'était sensible ni aux questions statutaires d'avancement, ni aux modes du recrutement, ni à la situation matérielle souvent précaire des magistrats. Les débats sur la justice revêtaient des aspects assez traditionnels et à certains égards académiques, telle la discussion juridique sur la nature de l'institution : véritable pouvoir ou simple autorité ?

Mais ces dernières années, marquées par de grandes réformes statutaires, la magistrature dut faire face non seulement à des difficultés internes au corps des magistrats – corps unique en droit et relativement stable dans ses effectifs, mais diversifié dans ses origines et vieilli dans ses composantes, mais aussi à des critiques très vives alimentées par des situations de crise dans certains secteurs dont elle a la responsabilité : le monde pénitentiaire fut notamment au centre de l'actualité en 1999.